



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE « SIÈGE A LA CARTE »

1. DÉFINITION DU SERVICE

Le service « Siège à la carte » permet au client de garantir la réservation du siège de son choix en classe « Moana Economy ».

Le service est disponible pour toute personne voyageant avec un billet confirmé sur les vols opérés par Air Tahiti Nui et dont la classe tarifaire du billet est **inférieure à la classe de réservation H**.

Les billets en classe Y/M/K/H bénéficient de la gratuité uniquement sur les sièges « Préférence ». Les sièges « Confort » restent payants.

Le service « Sièges à la carte » se décline en 2 catégories :

- Les **sièges « Préférences »** qui sont répartis dans la cabine « Moana Economy » offrant un accès près du hublot, ou à l'avant de la cabine pour un débarquement plus rapide ou simplement garantir de voyager à côté de la ou les personne(s) de votre choix.
- Les **sièges « Extra confort »** qui sont situés face à la cloison en première rangée des cabines « Moana Economy » et aux issues de secours et offrant plus d'espace pour les jambes.

2. CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RESTRICTIONS

Le service « Sièges à la carte » est nominatif et non cessible à une tierce personne.

Le service est disponible au moment de la réservation du billet et au plus tard 48 heures avant le départ du vol dans l'ensemble des points de vente suivants :

- En ligne sur [le site web Air Tahiti Nui](#),
- Après des conseillers de vente d'Air Tahiti Nui ou en agences de voyage.

Service non disponible au moment de l'enregistrement en ligne.

Les passagers qui souhaitent s'asseoir l'un à côté de l'autre mais ayant effectué des réservations séparées devront procéder à la réservation de leur siège individuellement. Air Tahiti Nui ne pourra en aucun cas communiquer l'information d'un siège préservé à une autre personne pour des raisons de confidentialité.

3. CONDITIONS D'OCCUPATION DES SIÈGES

3.1 SIÈGES SITUÉS A L'APLOMB DES ISSUES DE SECOURS : 31 ABC JKL

Les sièges aux issues de secours requièrent le respect des conditions énoncées ci-dessous :

- Être âgé d'au moins 15 ans.

En cas de situation d'urgence :

- Être disposé à porter assistance à d'autres passagers et à l'équipage,
- Être capable de comprendre et transmettre oralement aux autres passagers les instructions de l'équipage,
- Être capable de se mouvoir rapidement.

Toute personne réservant un service « Siège à la carte » déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les avoir compris et les avoir acceptées sans réserve.



Ne sont pas éligibles aux sièges à l'aplomb des issues de secours :

- Les passagers ayant à charge un ou plusieurs autres passagers assis sur une rangée différente,
- Les passagers voyageant avec une personne qui a besoin d'assistance en cas d'urgence,
- Les passagers voyageant avec un animal en cabine,
- Les passagers à mobilité réduite (PMR).

A titre d'information, les sièges 31A et 31L contigus à l'issue de secours sont gratuits en raison de l'encombrement de la porte de secours qui diminue l'espace de confort pour les jambes.

En cas de non-respect des conditions constatées le jour du vol, le personnel de la compagnie aérienne attribuera au passager un autre siège. Dans ce cas, la pré-réservation de la place initiale est non remboursable.

Dans le cas exceptionnel où le passager ne puisse plus pour raison médicale, remplir les conditions physiques exigées après l'achat de son siège, il devra transmettre un certificat médical à Air Tahiti Nui dans les 7 jours et au moins 72 heures avant le vol.

3.2 SIÈGES FACE AUX BERCEAUX : 18 AL et 32D

Pour plus d'informations sur l'éligibilité des sièges face aux berceaux, consultez notre site internet la rubrique « [Le confort de voyager en famille](#) ».

Ces sièges sont gratuits pour le passager voyageant avec un bébé inscrit dans sa réservation (code INFT).

La disponibilité de ces sièges est réservée aux passagers voyageant avec un bébé jusqu'à 15 jours avant le départ du vol.

Dans les 14 jours précédant la date de départ, l'accessibilité à ces sièges est ouverte à tous les autres passagers.

Le jour du départ selon disponibilité, ces sièges sont attribués en priorité aux passagers voyageant avec un bébé.

3.3 SIÈGES POUR LA FAMILLE DU BÉBÉ : 18 BK and 32E

Les sièges 18B, 18K et 32E sont disponibles à la vente jusqu'à 15 jours avant le départ en priorité pour le compagnon de voyage de la personne voyageant avec un bébé, assise aux sièges 18A ou 18L ou 32D.

Ils sont disponibles à la vente pour tous les autres passagers dans les 14 jours précédant le départ.

3.4 SIÈGES POUR LES PASSAGERS HANDICAPÉS :

Pour des raisons de sécurité, les sièges suivants ne sont pas accessibles aux passagers en situation de handicap :

- Les sièges aux issues de secours : 31 ABC JKL,
- Les sièges 28 DF, 44 DF, 45 DF et 46 DF.

Toute personne réservant un service « Siège à la carte » déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les avoir compris et les avoir acceptées sans réserve.





Pour information, la majorité de nos sièges en classe « Moana Economy » disposent d'accoudoirs relevables ou abaissables sauf aux sièges suivants sur lesquels les accoudoirs y sont fixes sièges :

- 18 ABC DEF JKL
- 31 ABC JKL
- 32 DEF.

Les sièges « Préférences » sont gratuites pour les passagers en situation de handicap dès lors que les codes de demande de service suivants sont inscrits dans leur dossier de réservation : WCHC/WCHP-WCHS-WCHR-DPNA-BLND-DEAF-SVAN.

Les sièges « Extra confort » sont payants pour tous les passagers comme pour les passagers en situation de handicap néanmoins selon leur disponibilité le jour du départ, ces sièges leur sont attribués en priorité et en priorité pour les personnes à mobilité réduite voyageant avec un animal d'assistance (code SVAN).

4. PAIEMENT

Le service est payable au moment de sa réservation et à condition que le billet soit émis.

Dans le cas d'une réservation effectuée en ligne pour laquelle l'option « bloquer mon tarif » a été achetée, il est possible de différer le paiement du service dans un délai de 72 heures après sa réservation.

5. MODIFICATION VOLONTAIRE

La modification du service est autorisée sans frais en cas de modification de la date initiale du voyage pour lequel le service a été associé et sous réserve de disponibilité à la nouvelle date de voyage souhaitée.

Le service est non-modifiable au moment de l'enregistrement en ligne.

6. REMBOURSEMENT

Le service est remboursable si :

- Le billet auquel le service est associé est remboursable, et le client demande le remboursement de son billet non utilisé.
- Air Tahiti Nui n'a pas été en mesure de délivrer le service pour des raisons opérationnelles liées à des irrégularités d'exploitation, des impératifs de sécurité et/ou de sûreté **ET** que la compagnie n'a pas pu vous réattribuer sur ce même vol un siège de même caractéristique (face à la cloison, côté hublot, siège central ou côté allée) et de même valeur.
- Air Tahiti Nui modifie la réservation à la suite d'une irrégularité d'exploitation, impliquant un voyage sur un vol opéré par une autre compagnie.
- Un surclassement total est acheté, permettant de voyager en classe supérieure à celle prévue initialement sur l'ensemble d'un segment (ex. : *Papeete-Paris CDG ou Paris CDG-Papeete*), et incluant l'attribution gratuite d'un siège dans la nouvelle classe de voyage le jour du départ. Seuls les passagers ayant acheté un siège avant le surclassement total sont éligibles au remboursement de celui-ci.

Toute personne réservant un service « Sièges à la carte » déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les avoir compris et les avoir acceptées sans réserve.





Le service est non remboursable si :

- Le billet auquel le service est associé est non-remboursable.
- Vous modifiez votre billet et votre nouvelle classe de réservation (Y, M, K et H) vous donne droit à une réservation de siège sans frais.
- Vous achetez un siège supplémentaire (« extra-seat ») qui nous oblige à vous déplacer.
- Vous modifiez votre voyage et votre nouveau vol est opéré par une autre compagnie aérienne.
- Vous modifiez votre voyage et votre siège réservé sur votre vol initial n'est pas disponible sur votre nouveau vol.
- Vous modifiez votre réservation de siège initiale sur le « web check-in » (enregistrement en ligne).
- Vous ajoutez ou annulez un stop-over à votre itinéraire.
- Vous ne respectez pas les conditions d'éligibilité aux sièges aux issues de secours. Sauf sous présentation d'un certificat médical présenté dans les 7 jours et au plus tard 72h avant le vol.
- Air Tahiti Nui a pu vous réattribuer un siège de même caractéristique (côté hublot, siège central ou côté allée) et de même valeur après vous avoir déplacé pour des raisons opérationnelles liées à des irrégularités d'exploitation, des impératifs de sécurité et/ou de sûreté.
- Vous décidez de modifier la réservation de votre siège « Préférence » pour un siège « Extra Confort ». Le siège « Préférence » initialement acheté ne vous sera pas remboursé. De même, la modification volontaire d'un siège « Extra Confort » vers un siège « Préférence » ne donne lieu à aucun remboursement.
- Vous faites l'objet d'un « Refus d'embarquement » dans le cas où vous ne respectez pas vos obligations définies dans les « Conditions Générales de Transport ».
- Un surclassement partiel est acheté, permettant de voyager en classe supérieure à celle prévue initialement sur une partie d'un segment (ex. : sur le segment Papeete- Paris CDG, le surclassement partiel s'applique soit sur le tronçon Papeete-Los Angeles, soit sur le tronçon Los Angeles-Paris CDG).

Toute personne réservant un service « Siège à la carte » déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve.

